Essonne : Ils pleurent Amélie, tuée il y a un an par un clandestin, sous l'emprise du cannabis, sans permis ni assurance …

31/10/2011 à 11h54

Les proches et amis d'Amélie, 15 ans, une fille de gendarme, ont organisé une marche silencieuse jusqu'au trottoir où l'adolescente de 15 ans a été fauchée par un chauffard, un clandestin tunisien, le 24 octobre 2010. Ils ont déposé des bouquets de fleurs sur le lieu du drame. L'individu a été relâché cette semaine après un an de détention provisoire, le maximum autorisé pour ce type de fait.

Une trentaine d'adolescents ont répondu à l'appel, relayé sur Facebook. Ils ont été rejoints par des gendarmes. «*Nous aussi sommes très émus*, a soupiré le chef de la brigade de la commune, *qui travaille avec le père de la victime. On l'a connue toute petite.*» De longues minutes de recueillement ont achevé de rougir les yeux des anciennes amies d'Amélie. […]

Placé sous contrôle judiciaire, le clandestin a l'interdiction de quitter le territoire français et logerait chez son père, à Saint-Chéron.

C'est avec la voiture de ce dernier qu'il avait renversé Amélie et causé soixante et onze jours d'arrêt de travail à sa copine Pauline. Du côté judiciaire, le dossier est bouclé. Désormais, les deux parties ont un mois pour demander d'éventuels compléments d'enquête ou d'expertise. «*Si tout va bien, passé ce délai, on espère trouver une date d'audience correctionnelle dans les trois mois suivants*», indique le parquet. **Le mis-en-cause comparaîtrait pour homicide**

involontaire et blessures involontaires. Il risque jusqu’à dix ans de prison.

Le Parisien (Merci à kaos)